

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2797

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projets hospitalité - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Habitat et humanisme Rhône pour l'aménagement du site d'hébergement Étape 22D

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur: Monsieur Renaud Payre

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e): Madame Fatiha Benahmed

<u>Présents</u>: Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2797

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projets hospitalité - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Habitat et humanisme Rhône pour l'aménagement du site d'hébergement Étape 22D

Service: Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que chef de file de la politique du logement, la Métropole déploie, aux côtés des communes et de l'État, une nouvelle stratégie pour lutter contre le sans abrisme et offrir, sur son territoire, des conditions de vie dignes et adaptées à chacun, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion ou du logement.

Cette politique vise plus particulièrement la résorption des squats et bidonvilles ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnes sans domicile ou en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes, de garantir leur accès aux droits, à la santé, à un logement ou à une solution d'hébergement adaptés, mais aussi leur inclusion à travers leur participation aux activités associatives, sportives ou encore culturelles du territoire.

La Métropole de l'hospitalité prend appui sur le plan quinquennal Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme, sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur le CTAI, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3580 du 29 septembre 2019, renouvelé par délibérations de la Commission permanente n° CP-2020-0028 du 14 septembre 2020 et n° CP-2021-0794 du 18 octobre 2021 et par délibération du Conseil n° 2022-1251 du 26 septembre 2022.

Elle compte, parmi ses objectifs, l'accès direct au logement pour les personnes sans domicile ayant un statut administratif et des ressources adéquates. Elle permet également l'accès à des solutions d'hébergement formel, voire elle donne un cadre aux occupations informelles pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire. Enfin, elle participe à l'accueil et l'intégration des primo-arrivants aux côtés de l'État pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle de ces publics, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

C'est dans ce contexte que la Métropole a lancé un appel à projets, en juin 2023, afin de renouveler son soutien aux acteurs engagés en faveur de l'accueil des personnes primo-arrivantes. Ce soutien s'inscrit dans la continuité des financements accordés en 2021 (100 000 € - délibérations du Conseil n° 2021-0683 du 5 juillet 2021 et n° 2021-0810 du 13 décembre 2021) et 2022 (113 500 € - délibérations du Conseil n° 2022-1380 du 16 mai 2022 et n° 2022-1251 du 26 septembre 2022). Ainsi, la présente délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux projets des structures œuvrant en faveur de l'accueil des personnes primo-arrivantes.

II - CTAI

1° - Objectif de l'appel à projets et thématiques retenues pour 2023

Le travail, mené conjointement avec l'État sur l'accueil du public primo-arrivant depuis 2019, vise la mobilisation des compétences des collectivités signataires du CTAI, dont la Métropole. Le soutien aux projets d'accueil et d'intégration des personnes primo-arrivantes se fait *via* des financements de l'État, que la Métropole vient compléter par la présente délibération.

À ce titre, les thématiques suivantes ont été retenues :

- accueillir et accompagner les personnes en grande précarité,
- agir sur l'offre pour réduire le sans-abrisme et le mal-logement,
- créer et diffuser une culture commune de l'hospitalité.

2° - Programme d'actions pour 2023

Suite à l'appel à projets de la Métropole, 26 projets ont été reçus.

Il est proposé de retenir 16 projets en poursuivant les financements 2022 pour huit associations et en soutenant huit nouveaux projets. Les nouvelles actions s'inscrivent toutes dans le projet métropolitain des solidarités et permettent de contribuer au changement de regard sur les personnes accueillies, à la diffusion d'une culture commune de l'hospitalité et à renforcer l'accompagnement des publics dans leur accès aux droits.

Le contenu des projets est présenté ci-dessous :

Porteur	Montant proposé (en €)	Résumé de l'action proposée en 2023 et bilan des actions antérieures		
Actions renouvelées				
Caracol		Proposition 2023 : Colocations multiculturelles : poursuite du déploiement du réseau et soutien aux projets existants (Lyon 2ème, Lyon 3ème, Vénissieux)		
	10 000	Bilan actions antérieures : en 2022, l'association Caracol a ouvert une 1ère colocation sur le territoire lyonnais (hôtel Moderne - Lyon 2ème), proposant un accompagnement de 16 personnes primo-arrivantes. En 2023, 12 BPI ont pu intégrer une nouvelle colocation place de Milan (Lyon 3ème). Caracol a assuré un accompagnement vers un logement pérenne ainsi que vers l'emploi et l'ouverture de droits à la suite de l'obtention d'une protection internationale.		
		L'association a également appuyé la Métropole suite à l'évacuation d'un campement, proposant des solutions à 11 réfugiés.		
Causons		Proposition 2023 : cours de langues étrangères assurés par des BPI à destination de personnes locales et présentation des pays d'origine des personnes pour favoriser le changement de regard et favoriser la rencontre interculturelle.		
	8 000	Bilans actions antérieures : en 2022, l'association Causons a formé 10 BPI à l'animation de cours et d'ateliers de découvertes culturelles de leurs pays d'origine à destination des personnes locales. Ont pu ainsi se tenir :		
		- quatre cours hebdomadaires de langues étrangères,		
		- 10 événements et ateliers interculturels sur le territoire, pour plus de 250 personnes qui ont pu découvrir les langues et cultures d'origine des BPI accompagnés par l'association.		

Porteur	Montant proposé (en €)	Résumé de l'action proposée en 2023 et bilan des actions antérieures
Clés de l'atelier	10 000	Proposition 2023 : formation dans les métiers du second œuvre alliant français et langues étrangères (FLE) et présentation de ces métiers pour favoriser la poursuite de formations qualifiantes ou l'emploi des BPI.
		Bilans actions antérieures : en 2022, la structure a formé 40 BPI en FLE et à la découverte des métiers du bâtiment, et a assuré des suites de parcours positives vers l'emploi et la formation qualifiante pour 88 % des stagiaires Bâtir, dont :
		 taux d'entrée en formation qualifiante : 40 %, taux de retour à l'emploi : 48 %, taux d'accès au logement : 100 % de stagiaires qui étaient sans solution de logement.
Food Sweet Food	6 000	Proposition 2023 : soutien au projet du Refugee Food Festival 2023 : formation de BPI en restauration, en partenariat avec des établissements lyonnais.
		Bilans actions antérieures: en 2022, l'association a assuré neuf collaborations avec des restaurateurs (objectif de cinq collaborations fixé initialement) permettant à neuf cuisiniers réfugiés de bénéficier d'un accompagnement sur les métiers de la restauration. 700 habitants de la Métropole ont pu bénéficier de la cuisine ainsi préparée, permettant la sensibilisation des habitants aux enjeux rencontrés par ce public.
Kabubu	8 000	Proposition 2023 : soutien au programme Ambassad'Or pour la formation de 17 bénévoles à l'organisation de quatre événements sportifs inclusifs permettant la participation à des temps sportifs mêlant locaux et primo-arrivants (accueil inconditionnel) favorisant la rencontre sur un pied d'égalité (pas de distinction de statut dans l'effort, entraide/soutien mutuel).
		Bilans actions antérieures : en 2022-2023, l'association a proposé plus de 10 activités sportives inclusives, accessibles à toutes et tous, à Lyon, Villeurbanne, Meyzieu et Saint-Priest, à destination de plus de 300 personnes. L'action a permis la création de lien social entre les participants. La tenue de temps dédiés à 100 % à des femmes a permis de proposer des séances d'initiation à certains sports. À la suite du programme, les activités mixtes ont été proposées aux participantes. Des partenariats ont pu être établis pour favoriser la rencontre entre publics (Eris, Forum Réfugiés, Croix-Rouge, Singa, etc.).
Orspere Samdarra	14 000	Proposition 2023 : soutien au diplôme universitaire (DU) Dialogues en vue de former des BPI aux métiers de l'interprétariat en contexte social.
		Bilans actions antérieures : en 2022, 20 étudiants ont été accueillis sur cette formation permettant d'assurer 165 heures de cours répartis sur quatre modules :
		- trajectoires migratoires, - santé (mentale et somatique), - sociojuridique, - techniques d'interprétation.
		Le taux de réussite est de 100 % au DU.

Porteur	Montant proposé (en €)	Résumé de l'action proposée en 2023 et bilan des actions antérieures	
		Proposition 2023 : appui à l'action d'hébergement citoyen et au projet de la maison suspendue (Lyon 8ème) permettant d'accueillir des familles monoparentales et de favoriser leur sortie sur une solution plus durable d'hébergement ou logement.	
Ouvre-porte	8 000	Bilans actions antérieures : en 2022, l'association a assuré :	
		- sur le dispositif des Nuits Suspendues : 560 nuitées,	
		- sur le dispositif de la maison suspendue : 49 personnes accueillies dont 25 enfants de un à 16 ans, représentant 2 011 nuitées, avec une durée moyenne d'hébergement de 52 jours.	
		Proposition 2023 : création de lien avec la société d'accueil, soutien au développement de la communauté de l'association sur le territoire.	
Singa Lyon	15 000	Bilans actions antérieures : en 2022, Singa Lyon a proposé 12 ateliers, événements et rencontres professionnelles par semaine et trois ateliers complémentaires par mois (42 ateliers d'écriture, 40 ateliers de capoeira, 43 ateliers de théâtre, 23 ateliers de volleyball, trois ateliers de poterie, 12 balades à vélo, sept ateliers de chant), représentant ainsi :	
		 - 300 participations par semaine en moyenne, - 50% de locaux et 50% de nouveaux arrivants, - 78 nationalités représentées. 	
Nouveaux projets			
Porteur	Montant proposé (en €)	Résumé de l'action proposée en 2023	
Association catholique pour l'accueil et l'accompagnement des migrants	4 000	Séances d'EMDR (santé mentale) pour accompagner les personnes sur le dépassement du traumatisme lié à l'exil.	
Act for Ref	8 000	Accueil de personnes sur des dispositifs d'hébergement (maison à Lyon 8ème pour trois personnes, hébergement à l'hôtel).	
Cimade	7 000	Organisation de neuf événements culturels dans le cadre du festival migrant'scène (expositions, cinéma, musique, théâtre). Objectif de déconstruire les préjugés sur les publics primo-arrivants.	
Eris	8 000	Programme de formation et de remobilisation pour demandeurs d'asile et BPI visant une intégration professionnelle accélérée (FLE, initiation au numérique, accompagnement sur le projet professionnel, utilisation d'une cuisine comme outil pédagogique et de mise en situation professionnelle).	
Off the beaten tracks	15 000	Soutien au projet d'espace culturel au sein de la maison de l'hospitalité.	
PasserElles buissonnières	8 000	Prise en charge du stress post-traumatique pour les femmes accompagnées par l'association.	
UniR	8 000	Mise en lien des communautés locales avec des primo-arrivants <i>via</i> un programme de mentorat entre femmes (binôme locale/BPI), des sorties culturelles en groupe mixte, des ateliers socioprofessionnels animés par des personnes locales autour de conversations, pratiques artistiques ou sportives.	

Porteur	Montant proposé (en €)	Résumé de l'action proposée en 2023 et bilan des actions antérieures
Unis-Cités	8 000	Accompagnement de 20 personnes (dont 10 BPI) sur un parcours de service civique, favorisant les échanges et la rencontre entre BPI et société d'accueil, dans l'attente de l'entrée en formation ou en emploi.
Total	145 000	

Les plans de financement prévisionnels des 16 projets détaillés ci-dessus sont présentés en annexe.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 145 000 € dans le cadre de la conduite d'actions d'accueil et d'intégration des personnes primo-arrivantes pour l'année 2023.

III - Subvention à l'association Habitat et humanisme Rhône pour la création d'un site d'hébergement pour les femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans à Villeurbanne

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0447 du 26 avril 2021, la Métropole a décidé la mise en place d'un plan d'actions dans le cadre de sa politique d'hospitalité. Celui-ci repose, notamment, sur la création ou le déploiement de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement (habitats légers et mobiles logement intercalaire, accueil citoyen, etc.) pour proposer des alternatives à l'hôtel aux ménages dont la mise à l'abri relève de la compétence de la Métropole

C'est dans ce cadre que l'association Habitat et humanisme Rhône propose de déployer au sein du site d'urbanisme transitoire Etape 22D -50 rue Decombrousse à Villeurbanne- un projet d'une capacité d'hébergement d'un maximum de 50 personnes dédié à l'accueil de femmes isolées avec enfant(s) de moins de trois ans pour une durée de près de quatre ans à compter du 1er février 2024.

Ce projet de mise à l'abri des femmes isolées avec enfant(s) de moins de trois ans relève des compétences de la Métropole (article L 222-5 du code de l'action sociale et des familles). L'association Habitat et humanisme Rhône doit assurer des travaux préalables à l'ouverture du site programmée début février 2024.

La répartition du coût des travaux est la suivante :

Nature des travaux	Montant estimé (en €)
aménagement interieur	420 000
isolation	42 200
travaux extérieur	9 600
sécurité	8 800
honoraires et frais annexes	57 888
imprévu travaux	24 030
Total	562 518

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 562 518 € à l'association Habitat et humanisme Rhône ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 145 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

- b) l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 562 518 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône pour l'aménagement d'un site d'hébergement en alternative à l'hôtel pour les femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans pour l'année 2023,
- c) la convention-type à passer entre la Métropole et ACLAAM, Act for Ref, Caracol, Causons, la Cimade, les clés de l'atelier, ERIS, Food Sweet Food, Kabubu, Off the beaten tracks, Orspere Samdarra, l'Ouvre-Porte, PasserElles buissonnières, Singa Lyon, UniR et Unis-Cités définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,
- d) la convention à passer entre la Métropole et l'association Habitat et humanisme Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit 145 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2023 et suivants chapitre 65 opération n° 0P14O8402.
- **4° La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 Soutien au logement social individualisée sur l'opération n° 0P14O8402 le 26 avril 2021 pour un montant de 562 518 € en dépenses.
- **5° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2023 et suivants chapitre 204 selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 450 014 € en 2023,
- 112 504 € en 2024.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313149-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023